



RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving - PWGSC / Réception des
soumissions - TPSGC
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0A1 / Noyau 0A1
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION

**Proposal To: Public Works and Government
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Title - Sujet ÉPINGLES DE FREINAGE	
Solicitation No. - N° de l'invitation W8486-122986/A	Date 2012-02-24
Client Reference No. - N° de référence du client W8486-122986	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$HL-656-59431	
File No. - N° de dossier hl656.W8486-122986	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2012-04-10	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Giroux, Dominik	Buyer Id - Id de l'acheteur hl656
Telephone No. - N° de téléphone (819) 953-0862 ()	FAX No. - N° de FAX (819) 956-5227
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: Specified Herein Précisé dans les présentes	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address
**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution
Fuel & Construction Products Division
11 Laurier St./11, rue Laurier
7A2, Place du Portage, Phase III
Gatineau, Québec K1A 0S5

Delivery Required - Livraison exigée See Herein	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date



Destination Code - Code destinataire	Destination Address - Adresse de la destination	Invoice Code - Code bur.-comptable	Invoice Address - Adresse de facturation
W248A	DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE BLDG 236 EAST END 195 AVE&82ND ST EDMONTON Alberta T5J4J5 Canada	W2481	DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE 7 CF SUPPLY DEPOT STN FORCES P.O.BOX 10500 EDMONTON Alberta T5J4J5 Canada
WB941	DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE CFSD MONTREAL 6363 RUE NOTRE DAME ST E. MONTREAL Quebec H1N2E9 Canada	W1941	DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE CFSD MONTREAL BOX 4000 STN K MONTREAL Quebec H1N3R9 Canada



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM Destination	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
1	NSN - NNO: 5315-21-904-4720 100549123 épinglé de freinage • Durée de conservation : 0 mois • N° pièce: 142-155 COF / CAGE : 94223 Spaenaur Inc. 815 Victoria st. Kitchener (ON) • N° pièce: 16901003500 COF / CAGE : 98883 Bombardier Inc. 1001 rue J-A Bombardier Granby (QC) • OU L'ÉQUIVALENT • N° pièce PROPOSÉ: _____ • COF / CAGE PROPOSÉ: _____	W248A	W2481	30	CH	\$	XXXXXXXXXXXX	See Herein	



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM Destination	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
2	<p>NSN - NNO: 5340-21-896-0679 100556818 courroies élastiques • SIMILAIRE À L'ARTICLE 3 • Durée de conservation : 0 mois • N° pièce: 16919004100 COF / CAGE : 98883 Bombardier Inc. 1001 rue J-A Bombardier Granby (QC) • N° pièce: 54920 COF / CAGE : 38506 GMA Cover Corp. 965 York Road Guelph (ON) • N° pièce: 9450-0100 COF / CAGE : 38129 Manac Division du Groupe Canam 2275-107ème rue Saint-Georges-de-Beauce (QC) • OU L'ÉQUIVALENT • N° pièce PROPOSÉ: _____ • COF / CAGE PROPOSÉ: _____</p>	W248A	W2481	1000	CH	\$	XXXXXXXXXXXX	See Herein	



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM Destination	Plant/Usine	Del. Offered Liv. offerte
3	<p>NSN - NNO: 5340-21-896-0679 100556818 courroies élastiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • SIMILAIRE À L'ARTICLE 2 • Durée de conservation : 0 mois • N° pièce: 16919004100 COF / CAGE : 98883 Bombardier Inc. 1001 rue J-A Bombardier Granby (QC) • N° pièce: 54920 COF / CAGE : 38506 GMA Cover Corp. 965 York Road Guelph (ON) • N° pièce: 9450-0100 COF / CAGE : 38129 Manac Division du Groupe Canam 2275-107ème rue Saint-Georges-de-Beauce (QC) • OU L'ÉQUIVALENT • N° pièce PROPOSÉ: _____ • COF / CAGE PROPOSÉ: _____ NSCM/CAGE - COF/CAGE: 98883 Part No. - N° de la partie: 16919004100 	WB94I	W194I	1000	CH	\$	XXXXXXXXXXXX	See Herein



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM Destination	Plant/Usine	Del. Offered Liv. offerte	Delivery Req. Livraison Req.
4	NSN - NNO: 5305-21-891-6097 100190096 vis à tête hexagonale • Durée de conservation : 0 mois • N° pièce: 159595484 COF / CAGE : 98883 Bombardier Inc. 1001 rue J-A Bombardier Granby (QC) • OU L'ÉQUIVALENT • N° pièce PROPOSÉ: _____ • COF / CAGE PROPOSÉ: _____	WB94I	W194I	32	CH	\$	XXXXXXXXXXXX		See Herein



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM Destination	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
6	NSN - NNO: 5330-21-890-3484 100558620 joints • Durée de conservation : 0 mois • N° pièce: MA-45782-2 COF / CAGE : 35338 Camfil Farr Inc. 2785 Avenue Francis-Hughes Chomedey-Laval (QC) • N° pièce: 16909067100 COF / CAGE : 98883 Bombardier Inc. 1001 rue J-A Bombardier Granby (QC) • OU L'ÉQUIVALENT • N° pièce PROPOSÉ: _____ • COF / CAGE PROPOSÉ: _____	WB94I	W194I	90	CH	\$	XXXXXXXXXXXX	See Herein	



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM Destination	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
7	<p>NSN - NNO: 5330-21-890-3480 100558587 joints</p> <ul style="list-style-type: none"> Durée de conservation : 0 mois N° pièce: 8920180 COF / CAGE : 56161 General Dynamics Land Systems 1991 Oxford st. East London (ON) N° pièce: 16909043200 COF / CAGE : 98883 Bombardier Inc. 1001 rue J-A Bombardier Granby (QC) OU L'ÉQUIVALENT N° pièce PROPOSÉ: _____ COF / CAGE PROPOSÉ: _____ 	WB94I	W194I	80	CH	\$	XXXXXXXXXXXX	See Herein	



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM Destination	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
8	NSN - NNO: 5310-01-489-5233 100601226 écrou, plaquette de fixation, autofreiné • SIMILAIRE À L'ARTICLE 9 • Durée de conservation : 0 mois • N° pièce: 89634 COF / CAGE : 1S0R6 Hayes Lemmerz International Inc. 15300 Centennial Drive Northville (MI), USA • OU L'ÉQUIVALENT • N° pièce PROPOSÉ: _____ • COF / CAGE PROPOSÉ: _____	WB94I	W194I	2000	CH	\$	XXXXXXXXXXXX	See Herein	



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM Destination	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
10	<p>NSN - NNO: 5330-01-143-6013 100219057 joints d'étanchéité</p> <ul style="list-style-type: none"> Durée de conservation : 0 mois N° pièce: 03577A1 COF / CAGE : 77640 TRW Inc. 800 Heath st. LaFayette (IN), USA N° pièce: 16908006700 COF / CAGE : 98883 Bombardier Inc. 1001 rue J-A Bombardier Granby (QC) N° pièce: D6HZ3D526A COF / CAGE : 57526 Ford Motor Co. The American Road, Suite 215 Dearborn (MI), USA N° pièce: 032577-A1 COF / CAGE : 77640 TRW Inc. 800 Heath st. LaFayette (IN), USA OU L'ÉQUIVALENT N° pièce PROPOSÉ: _____ COF / CAGE PROPOSÉ: _____ 	WB94I	W194I	50	CH	\$	XXXXXXXXXXXX	See Herein	



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM Destination	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
11	NSN - NNO: 5330-01-129-6823 100556060 joints • Durée de conservation : 0 mois • N° pièce: 8922132 COF / CAGE : 72582 Tognum America Inc. 13400 West Outer Drive Detroit (MI), USA • N° pièce: 16909059600 COF / CAGE : 98883 Bombardier Inc. 1001 rue J-A Bombardier Granby (QC) • N° pièce: 16909018100 COF / CAGE : 98883 Bombardier Inc. 1001 rue J-A Bombardier Granby (QC) • OU L'ÉQUIVALENT • N° pièce PROPOSÉ: _____ • COF / CAGE PROPOSÉ: _____	WB94I	W194I	100	CH	\$	XXXXXXXXXXXX	See Herein	



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM Destination	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
12	NSN - NNO: 5330-01-129-4347 100228331 joints • Durée de conservation : 0 mois • N° pièce: 16909023200 COF / CAGE : 98883 Bombardier Inc. 1001 rue J-A Bombardier Granby (QC) • N° pièce: 16909114500 COF / CAGE : 98883 Bombardier Inc. 1001 rue J-A Bombardier Granby (QC) • N° pièce: 8923848 COF / CAGE : 72582 Tognum America Inc. 13400 West Outer Drive Detroit (MI), USA • OU L'ÉQUIVALENT • N° pièce PROPOSÉ: _____ • COF / CAGE PROPOSÉ: _____	WB94I	W194I	80	CH	\$	XXXXXXXXXXXX	See Herein	



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM Destination	Plant/Usine	Del. Offered Liv. offerte	Delivery Req. Livraison Req.
13	<p>NSN - NNO: 5330-00-752-1648 100555681 joints</p> <ul style="list-style-type: none"> SIMILAIRE À L'ARTICLE 14 Durée de conservation : 0 mois N° pièce: 7521648 COF / CAGE : 19207 US Army Tank Automotive Command 11 Mile Road Warren (MI), USA N° pièce: 1597521648 COF / CAGE : 98883 Bombardier Inc. 1001 rue J-A Bombardier Granby (QC) N° pièce: 2208S305 COF / CAGE : 78500 Meritor Heavy Vehicle Systems LLC 2135 West Maple Road Troy (MI), USA OU L'ÉQUIVALENT N° pièce PROPOSÉ: _____ COF / CAGE PROPOSÉ: _____ 	WB94I	W194I	400	CH	\$	XXXXXXXXXXXX		See Herein



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM Destination	Plant/Usine	Del. Offered Liv. offerte	Delivery Req. Livraison Req.
14	<p>NSN - NNO: 5330-00-752-1648 100555681 joints</p> <ul style="list-style-type: none"> SIMILAIRE À L'ARTICLE 13 Durée de conservation : 0 mois N° pièce: 7521648 COF / CAGE : 19207 US Army Tank Automotive Command 11 Mile Road Warren (MI), USA N° pièce: 1597521648 COF / CAGE : 98883 Bombardier Inc. 1001 rue J-A Bombardier Granby (QC) N° pièce: 2208S305 COF / CAGE : 78500 Meritor Heavy Vehicle Systems LLC 2135 West Maple Road Troy (MI), USA OU L'ÉQUIVALENT N° pièce PROPOSÉ: _____ COF / CAGE PROPOSÉ: _____ 	W248A	W2481	100	CH	\$	XXXXXXXXXXXX		See Herein



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM Destination	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
15	<p>NSN - NNO: 5930-00-699-9438 100553025 commutateurs rotatifs</p> <ul style="list-style-type: none"> Durée de conservation : 0 mois N° pièce : MIL-S-13623 COF / CAGE : 81349 Devis militaire USA N° pièce : MIL-S-13623/1-2 COF / CAGE : 81349 Devis militaire USA N° pièce : MS39060 COF / CAGE : 96906 Devis militaire USA N° pièce : 158390602 COF / CAGE : 98883 Bombardier Inc. 1001 rue J-A Bombardier Granby (QC) N° pièce : 8380699 COF / CAGE : 00000 Ordnance Corps Battle Creek (MI), USA OU L'ÉQUIVALENT N° pièce PROPOSÉ: _____ COF / CAGE PROPOSÉ: _____ 	WB94I	W194I	70	CH	\$	XXXXXXXXXXXX	See Herein	



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM Destination	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
16	<p>NSN - NNO: 5330-00-576-4529 100556485 joints • SIMILAIRE À L'ARTICLE 17 • Durée de conservation : 72 mois • N° pièce : 861793 COF / CAGE : 89749 Clark Material Handling Company 700 Enterprise Drive Lexington (KY), USA • N° pièce : 33720 COF / CAGE : 13841 Tiffin Parts L.L.C. 235 Miami St. Tiffin (OH) USA • N° pièce: 16908001700 COF / CAGE : 98883 Bombardier Inc. 1001 rue J-A Bombardier Granby (QC) • N° pièce: 142521 COF / CAGE : 62983 Eaton Aerospace LLC 5353 Highland Drive Jackson (MS), USA • OU L'ÉQUIVALENT • N° pièce PROPOSÉ: _____ • COF / CAGE PROPOSÉ: _____</p>	WB94I	W194I	300	CH	\$	XXXXXXXXXXXX	See Herein	



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM Destination	Plant/Usine	Del. Offered Liv. offerte
17	<p>NSN - NNO: 5330-00-576-4529 100556485 GASKET • SIMILAIRE À L'ARTICLE 16 • Durée de conservation : 72 mois • N° pièce : 861793 COF / CAGE : 89749 Clark Material Handling Company 700 Enterprise Drive Lexington (KY), USA • N° pièce : 33720 COF / CAGE : 13841 Tiffin Parts L.L.C. 235 Miami St. Tiffin (OH) USA • N° pièce: 16908001700 COF / CAGE : 98883 Bombardier Inc. 1001 rue J-A Bombardier Granby (QC) • N° pièce: 142521 COF / CAGE : 62983 Eaton Aerospace LLC 5353 Highland Drive Jackson (MS), USA • OU L'ÉQUIVALENT • N° pièce PROPOSÉ: _____ •</p>	W248A	W2481	100	CH	\$	XXXXXXXXXXXX	See Herein



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM Destination Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
17	COF / CAGE PROPOSÉ: _____							

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Exigences relatives à la sécurité
2. Besoin
3. Compte rendu

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
2. Présentation des soumissions
3. Demandes de renseignements en période de soumission
4. Lois applicables
5. Livraison
6. Possibilité de retracer les codes OTAN des fabricants (COF)

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation
2. Méthode de sélection

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

1. Attestations préalables à l'attribution du contrat

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Exigences relatives à la sécurité
2. Besoin
3. Clauses et conditions uniformisées
4. Durée du contrat
5. Responsables
6. Paiement
7. Instructions relative à la facturation
8. Attestations
9. Lois applicables
10. Ordre de priorité des documents
11. Contrat de défense
12. Clause du guide des CCUA
13. Durée de conservation
14. Préparation pour la livraison
15. Traçabilité - code OTAN des fabricants
16. Instructions d'expédition

Solicitation No. - N° de l'invitation

W8486-122986/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

hl656W8486-122986

Buyer ID - Id de l'acheteur

hl656

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W8486-122986

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Exigences relatives à la sécurité

Ce besoin ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

2. Besoin

Le besoin est décrit en détail sous « Détails de l'article ».

3. Compte rendu

Après l'attribution du contrat, les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le guide des Clauses et conditions uniformisées d'achat (<http://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2011-05-16) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

L'article 12 de 2003, appelé Rejet d'une soumission, est modifié comme suit :

Remplacer les paragraphes 1.(a) et (b) par les suivants :

1. Le Canada peut rejeter une soumission dans l'un des cas suivants :

- (a) le soumissionnaire est assujéti à une mesure corrective du rendement du fournisseur, en vertu de la Politique sur les mesures correctives du rendement des fournisseurs, ce qui le rend inadmissible pour déposer une soumission pour répondre au besoin ;
- (b) un employé ou un sous-traitant proposé dans la soumission est soumis à une mesure corrective du rendement du fournisseur, en vertu de la Politique sur les mesures correctives du rendement des fournisseurs, ce qui rendrait l'employé ou un sous-traitant inadmissible pour déposer une soumission pour répondre au besoin ou à la partie du besoin que l'employé ou le sous-traitant exécuterait ;

1.1 Clauses du guide des CCUA

LES MODALITÉS SUIVANTES SONT INCORPORÉES AUX PRÉSENTES

Référence de CCUA	Section	Date
B1000T	Condition du matériel	2007-11-30
B3000T	Produits équivalents	2006-06-16

1.2 Sujet à vente antérieure

SOUSSION DE LIVRAISON FERME(S) EST OBLIGATOIRE. ALORS, SI UNE PROPOSITION EST SOUMISE "SUJET À VENTE ANTÉRIEURE" OU SI UNE PROPOSITION NE SE CONFORME PAS À LA PÉRIODE DE VALIDITÉ DE LA SOUMISSION, VOTRE PROPOSITION NE SERA PAS RETENUE.

1.3 Unités de distribution

LES FOURNISSEURS SONT PRIÉS DE NOTER LES UNITÉS DE DISTRIBUTION PRÉCISÉES. S'ILS PROPOSENT DES PRIX POUR DES UNITÉS DE DISTRIBUTION AUTRES QUE CELLES INDIQUÉES, ILS DOIVENT PRÉCISER L'UNITÉ DE DISTRIBUTION OFFERTE.

2. Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

3. Demandes de renseignements - en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins dix (10) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

4. **Lois applicables**

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

5. **Livraison**

Bien que la livraison soit demandée pour le 1er juin 2012, la meilleure date de livraison qui peut être offerte est le _____ 2012.

6. **Possibilité de retracer les codes OTAN des fabricants (COF)**

Aux fins de la présente demande de propositions, les codes OTAN des fabricants (un ou plus) indiqués constituent les seules sources approuvées d'approvisionnement des numéros de pièce requis.

Lorsqu'un soumissionnaire propose de fournir le produit correspondant à un numéro de pièce demandé, il ne doit indiquer le COF connexe que s'il est en mesure de fournir des preuves documentaires permettant de retracer le produit directement à une source d'approvisionnement approuvée par l'OTAN.

S'il n'est pas en mesure de démontrer que le matériel qu'il propose de fournir provient directement de la source approuvée d'approvisionnement, ou s'il n'a pas obtenu la permission écrite de la source approuvée d'approvisionnement correspondant au COF cité, le soumissionnaire est tenu d'indiquer le nom d'un autre fabricant du matériel proposé, mais, dans ce cas, il ne doit pas indiquer le COF.

Tout matériau fourni pour les articles décrits dans tout contrat résultant fera l'objet d'une vérification par l'État. Si l'entrepreneur n'est pas en mesure de démontrer que le matériau peut être directement identifié par le code OTAN des fabricants utilisé pour désigner l'article dans le contrat, ni qu'il a été fourni avec la permission écrite expresse de la source d'approvisionnement autorisée pour ce code, l'État pourra prendre les mesures décrites.

L'État pourra:

- a) résilier le marché pour défaut d'exécution relativement à l'article visé, retourner l'article à l'entrepreneur, aux frais et aux risques de ce dernier, et exiger et recevoir de l'entrepreneur (qui versera le montant exigé sans délai) le remboursement de tous les coûts de rachat et autres

Solicitation No. - N° de l'invitation

W8486-122986/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

h1656W8486-122986

Buyer ID - Id de l'acheteur

h1656

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W8486-122986

-
- frais engagés par l'État, notamment tous les coûts supplémentaires engagés pour faire avancer la production plus rapidement; ou
- b) garder l'article et exiger et recevoir de l'entrepreneur (qui versera le montant exigé sans délai) un montant correspondant à la différence entre les frais engagés par l'entrepreneur relativement à cet article, établis par l'État, et les coûts auquel, de l'avis de l'État, l'entrepreneur aurait eu à faire face s'il avait obtenu et fourni un article identique à celui qui avait été demandé aux termes du marché.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

Les prix doivent figurer dans les détails de l'article seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, on encourage les soumissionnaires à:

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et/ou contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total de la taxe sur les produits et les services (TPS) ou de la taxe sur la vente harmonisée (TVH), s'il y a lieu, doit être indiqué séparément.

1.1 Clauses du guide des CCUA

LES MODALITÉS SUIVANTES SONT INCORPORÉES AUX PRÉSENTES

Référence de CCUA	Section	Date
C3011T	Fluctuation du taux de change	2010-01-11

Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

1.1 Évaluation technique

Toutes les soumissions doivent être complétées en détail et fournir toutes informations requises dans la demande de soumissions pour permettre une évaluation complète.

1.1.1 Critères d'évaluation - technique

Les facteurs OBLIGATOIRES énumérés ci-après seront pris en considération au moment de l'évaluation de chaque soumission :

- a) Conformité technique;
- b) Exigence de livraison;
- c) Exigence d'inspection;
- d) Exigence d'emballage;
- e) Durée de conservation (s'il y a lieu);
- f) Documentation descriptive (s'il y a lieu);
- g) Acceptation des autres modalités établies dans la demande de soumission;
- h) Exécution de la demande de soumission.

1.2 Évaluation financière

LES MODALITÉS SUIVANTES SONT INCORPORÉES AUX PRÉSENTES

Référence de CCUA	Section	Date
A0220T	Évaluation du prix	2007-05-25

1.2.1 Critères d'évaluation - financière

Les facteurs OBLIGATOIRE énumérés ci-après seront pris en considération au moment de l'évaluation de chaque soumission :

- a) Conformité aux méthodes d'établissement des prix proposées;
- b) Prix (prix ferme, en dollars canadiens, DDP rendu droit acquittés destination Incoterms 2000).

2. Méthode de sélection - Articles multiples

On recommandera d'attribuer le marché à l'entrepreneur qui présente la soumission recevable la moins disante comme suit.

- a. Les articles dotés d'un seul NNO et qui doivent être livrés à des destinations uniques seront attribués individuellement.
- b. Les articles dotés de NNO identiques et qui doivent être livrés à diverses destinations seront attribués ensemble (toutes les destinations par NNO).

2.1 Plus d'un contrat peut être attribué en réponse à cette sollicitation

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

Pour qu'un contrat leur soit attribué, les soumissionnaires doivent fournir les attestations exigées. Le Canada déclarera une soumission non recevable si les attestations exigées ne sont pas remplies et fournies tel que demandé.

Le Canada pourra vérifier l'authenticité des attestations fournies par les soumissionnaires durant la période d'évaluation des soumissions (avant l'attribution d'un contrat) et après l'attribution du contrat. L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour s'assurer que les soumissionnaires respectent les attestations avant l'attribution d'un contrat. La soumission sera déclarée non recevable si on constate que le soumissionnaire a fait de fausses déclarations, sciemment ou non. Le défaut de respecter les attestations ou de donner suite à la demande de renseignements supplémentaires de l'autorité contractante aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

1. Attestations préalables à l'attribution du contrat

Les attestations énumérées ci-dessous devraient être remplies et fournies avec la soumission mais elles peuvent être fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie et fournie tel que demandé, l'autorité contractante en informera le soumissionnaire et lui donnera un délai afin de se conformer aux exigences. Le défaut de répondre à la demande de l'autorité contractante et de se conformer aux exigences dans les délais prévus aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

1.1 Programme de contrats fédéraux - plus de 25 000\$ et moins de 200 000\$

Les fournisseurs qui sont assujettis au Programme de contrats fédéraux (PCF) et qui ont été déclarés entrepreneurs non admissibles par Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC) n'ont plus le droit d'obtenir des contrats du gouvernement fédéral au-delà du seuil prévu par le Règlement sur les marchés de l'État pour les demandes de soumissions. Les fournisseurs peuvent être déclarés entrepreneurs non admissibles soit parce que RHDC a constaté leur non-conformité ou parce qu'ils se sont retirés volontairement du PCF pour une raison autre que la réduction de leur effectif à moins de 100 employés. Toute soumission présentée par un entrepreneur non admissible, y compris une soumission présentée par une coentreprise dont un membre est un entrepreneur non admissible, sera déclarée non recevable.

Le soumissionnaire, ou, si le soumissionnaire est une coentreprise le membre de la coentreprise, atteste comme suit sa situation relativement au PCF :

Le soumissionnaire ou le membre de la coentreprise :

- a) () n'est pas assujetti au PCF, puisqu'il compte un effectif de moins de 100 employés à temps plein ou à temps partiel permanents et/ou temporaires, ayant travaillé 12 semaines ou plus au Canada;
- b) () n'est pas assujetti au PCF, puisqu'il est un employeur réglementé en vertu de la Loi sur l'équité en matière d'emploi, L.C. 1995, ch. 44;
- c) () est assujetti aux exigences du PCF, puisqu'il compte un effectif de 100 employés ou plus à temps plein, ou à temps partiel permanents, et/ou temporaires ayant travaillé 12 semaines ou plus au Canada, mais n'a pas obtenu de numéro d'attestation de RHDC puisqu'il n'a jamais soumissionné pour des contrats de 200 000 \$ ou plus.
- d) () n'a pas été déclaré entrepreneur non admissible par RHDC et possède un numéro d'attestation valide, à savoir le numéro : _____.

Solicitation No. - N° de l'invitation

W8486-122986/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

h1656W8486-122986

Buyer ID - Id de l'acheteur

h1656

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8486-122986

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Des renseignements supplémentaires sur le PCF sont offerts sur le site Web de RHDCC (<http://www.rhdcc.gc.ca/fra/travail/egalite/pcf/index.shtml>).

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Exigences relatives à la sécurité

Ce besoin ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

2. Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits sous « Détails de l'article ».

3. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le guide des Clauses et conditions uniformisées d'achat (<http://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

3.1 Conditions générales

2010A (2011-05-16), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

4. Durée du contrat

4.1 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le _____, 2012.

4.2 Respect des délais de livraison

L'entrepreneur est prié d'aviser le ministère des Travaux publics et Services gouvernementaux dans les plus brefs délais de son incapacité de respecter les délais de livraison fixés et de demander, par la même occasion, une prolongation du délai et de proposer un calendrier de livraison révisé tout en offrant avec sa demande une considération pour cette révision. Le ministère se réserve le droit, conformément aux conditions générales, **de résilier le contrat, en totalité ou en partie, pour motif d'inexécution**, le jour ouvrable suivant la date de livraison établie dans le contrat.

5. Responsables

5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

(Monsieur) **Dominik Giroux**, agent d'approvisionnement

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Direction générale des approvisionnements, Secteur des achats commerciaux de la gestion de l'approvisionnement

Direction du transport et des produits logistiques, électriques et pétroliers

Division des produits pétroliers et des produits de construction (HL)

Portage III, 7A2, 11 rue Laurier

Gatineau QC K1A 0S5

Téléphone: (819) 953-0862

Télécopieur: (819) 956-5227

Courriel: dominik.giroux@tpsgc-pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

5.2 Responsable technique

Le responsable technique pour le contrat est :

Nom : _____
 Titre : _____
 Organisation : _____
 Adresse : _____
 Téléphone : ____-____-____
 Télécopieur : ____-____-____
 Courriel : _____.

Le responsable technique représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

5.3 Représentant de l'entrepreneur

Nom et numéro de téléphone de la personne avec qui communiquer :

	Renseignements généraux	Suivi de la livraison
Nom:	_____	_____
No de téléphone:	_____	_____
No de télécopieur:	_____	_____
Courriel:	_____	_____

6. Paiement

6.1 Base de paiement - prix unitaires fermes

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé des prix unitaires fermes précisés dans le contrat, selon un montant total de _____ \$. Les droits de douane sont inclus et la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée est en sus, s'il y a lieu.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.2 Modalités de paiement

Clause du guide des CCUA H1000C (2008-05-12), Paiement unique

7. Facturation

LES FACTURES, CONNAISSEMENTS ET INVENTAIRES DU CONTENU DOIVENT PORTER LE NUMÉRO DE RÉFÉRENCE DE TPSGC, LE NUMÉRO DU CONTRAT ET CODES FINANCIERS. FACTURES:

1. Les factures doivent être présentées sur vos propres formulaires de facturation, adressées au destinataire et doivent comprendre:
 - a) la date;
 - b) nom et adresse du destinataire;
 - c) numéro d'article, quantité, numéro de pièce, de référence de nomenclature, ainsi que la description des articles;

- d) numéro du contrat.
2. a) Envoyer l'original et une (1) copie au destinataire approprié,
b) une (1) copie au:
- Ministère des Travaux Publics et Services gouvernementaux
Division des produits pétroliers et des produits de construction, SACGA
7A2, Place du Portage, Phase III
11, rue Laurier, Gatineau (Québec) K1A 0S5
Attention: (Monsieur) **Dominik Giroux**, division HL

- c) une (1) copie au:
- Quartier général de la Défense Nationale
Édifice MGén George R. Pearkes
101, promenade Colonel By
Ottawa, Canada K1A 0K2
À l'attention de: **DLP 10-2-2-4**

Un paiement sera effectué qu'à la réception de factures satisfaisantes auxquelles les documents de sorties spécifiés et (ou) les autres documents demandés dans le présent contrat, sont à l'appui.

3. Les factures ne doivent pas être soumises avant la livraison.

8. Attestations

Le respect des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission est une condition du contrat et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

9. Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur _____, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

10. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre les textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
b) 2010A (2011-05-16) Conditions générales - biens (complexité moyenne);
c) la soumission de l'entrepreneur en date du _____, clarifiée le _____ **OU** modifiée le _____.

11. Contrat de défense

Clause du guide des CCUA A9006C (2008-05-12) Contrat de défense

12. Clauses du guide des CCUA

LES MODALITÉS SUIVANTES SONT INCORPORÉES AUX PRÉSENTES

Référence de CCUA Section

Date

B4019C	Spécifications et normes militaires des États-Unis	2007-11-30
B7500C	Marchandises excédentaires	2006-06-16
D2000C	Marquage	2007-11-30
D2001C	Étiquetage	2007-11-30
D2025C	Matériaux d'emballage en bois	2008-12-12
D5545C	ISO 9001:2008 Systèmes de management de la qualité - Exigences (CAQ C)	2010-08-16
D5604C	Documents de sortie (MDN) - entrepreneur établi à l'étranger	2008-12-12
D5605C	Documents de sortie (MDN) - entrepreneur établi aux États-Unis	2010-01-11
D5606C	Documents de sortie (MDN) - entrepreneur établi au Canada	2007-11-30
D6010C	Palettisation	2007-11-30
D9002C	Ensembles incomplets	2007-11-30
G1005C	Assurances	2008-05-12

13. Durée de conservation

L'entrepreneur doit s'assurer qu'il reste, pour les articles 16 et 17, 75 pour cent de la durée de conservation autorisée selon la norme CFTO D-05-001-001/SF-000 à la date de livraison au ministère de la Défense nationale

14. Préparation pour la livraison

18.1 Préparation de la livraison

L'entrepreneur doit préparer les articles 10, 12, 16 et 17 pour la livraison conformément à la dernière version de la spécification relative à l'emballage des Forces canadiennes D-LM-008-036/SF-001.

L'entrepreneur doit préparer les autres articles pour la livraison conformément à la dernière version de la spécification relative à l'emballage des Forces canadiennes D-LM-008-036/SF-000, Exigences du MDN en matière d'emballage commercial du fabricant.

L'entrepreneur doit emballer les articles jusqu'à un maximum de 100 unités par paquet.

15. Traçabilité - code OTAN des fabricants

Le matériau fourni pour les articles décrits dans le présent contrat peuvent faire l'objet d'une vérification par l'État. Si l'entrepreneur n'est pas en mesure de démontrer que le matériau peut être directement identifié par le code OTAN des fabricants utilisé pour désigner l'article dans le contrat, ni qu'il a été fourni avec la permission écrite expresse de la source d'approvisionnement autorisée pour ce code, l'État pourra prendre les mesures décrites.

L'État pourra :

- résilier le contrat pour inexécution en ce qui a trait à cet article, retourner l'article à l'entrepreneur aux risques et aux frais de celui-ci et exiger de recevoir de l'entrepreneur (qui devra aussitôt payer) le montant correspondant à tous les coûts engagés par l'État pour refaire l'achat et tous les autres coûts associés, y compris tous les coûts supplémentaires que pourrait entraîner l'accélération de la production ;
- conserver l'article et exiger de recevoir de l'entrepreneur (qui devra aussitôt payer) le versement d'un montant correspondant à la différence des coûts engagés par l'entrepreneur pour la production de l'article, calculés par l'État, et des coûts que, de l'avis de l'État, l'entrepreneur aurait engagés s'il avait obtenu et livré un article en tout point identique à celui qui avait été demandé aux termes du contrat.

16. Instructions d'expédition

16.1 Instructions d'expédition - destination et calendrier de livraison inconnus

1. L'entrepreneur doit expédier les biens en DDP - rendu droits acquittés (... lieu de destination convenu). À moins d'indication contraire, la livraison doit se faire par le moyen le plus économique. Les frais d'expédition doivent être indiqués séparément dans la facture de l'entrepreneur. L'entrepreneur est responsable de l'ensemble des frais de livraison, de l'administration, des coûts et des risques de transport et du dédouanement, dont le paiement des droits de douane et des taxes.
2. L'entrepreneur doit livrer les biens aux dépôts d'approvisionnement des Forces canadiennes (FC) sur rendez-vous seulement. L'entrepreneur ou son transporteur doit prendre les rendez-vous pour la livraison en communiquant avec la Section du trafic des dépôts à l'endroit pertinent indiqué ci-après. Le destinataire peut refuser des livraisons lorsque des dispositions n'ont pas été prises au préalable.
 - a) **7 Dépôt d'approvisionnement des FC, Parc Lancaster, Edmonton (Alberta)**
Téléphone : 780-973-4011, poste 4524
 - b) **25 Dépôt d'approvisionnement des FC, Montréal, Montréal (Québec)**
Téléphone : 1-866-935-8673 (sans frais), ou 514-252-2777, poste 2363 / 4673 / 4282